# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS MILAN PRESSE / CNES IMAGINE TA VIE DANS UN VAISSEAU SPATIAL!

# Article 1 : Société organisatrice

MILAN PRESSE, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.000.000 Euros, dont le siège est situé 1 Rond-point du Général Eisenhower 31101 Toulouse Cedex 9 organise du 15 décembre 2016 au 24 février 2017 inclus (ci-après « la Date de Clôture »), un concours intitulé « Imagine ta vie dans un vaisseau spatial!» dans le cadre d'un partenariat avec le CNES, Centre National d'Etudes Spatiales.

# Article 2 : Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans résidant en France Métropole, en Belgique et en Suisse.

Sont exclus de ce concours le personnel de la société Milan Presse, ses filiales et ses prestataires intervenant sur le concours, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

#### Article 3 : Déroulement du Jeu-concours

Le Jeu-concours se déroule de la manière suivante :

- les participants doivent imaginer « leur vie dans un vaisseau spatial » et envoyer leur création à Milan Presse.
- les participants choisissent de participer dans l'une des trois catégories : photo (maximum 5 mégas pixels), dessin (une feuille A4) ou texte (une page).
- les participants peuvent participer :
  - o par courrier (en précisant bien leurs coordonnées) à l'adresse suivante :

Milan Presse, Service marketing éditeur 1 rondpoint du Général Eisenhower 31101 Toulouse Cedex 9

o par internet sur le site <a href="http://www.milanpresse.com/cnes">http://www.milanpresse.com/cnes</a>

# Article 4 : Validité des bulletins de participation

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). En cas de réponses multiples, une seule réponse sera prise en compte. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du concours.

Le présent concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Les participants pourront envoyer leur création par mail ou par courrier entre le 15 décembre 2016 et la date de clôture (cachet de la poste faisant foi).

# Article 5 : Définition des lots

Les 3 gagnants (un par catégorie : photo, texte,dessin) seront séléctionnés par un jury composé des membres des rédactions et du CNES.

Les gagnants remporteront :

- L'envoie de leur création dans l'espace :
  - o Envoie dans la création dans l'ISS
  - o Signature de la création par Thomas Pesquet
- Une journée au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (au Bourget) ;
  - Entrée offerte au salon pour le gagnant plus un accompagnant
  - o Déjeuner au chalet du CNES pour le gagnant plus un accompagnant
  - La date exacte de la journée (entre le 19 au 25 juin 2017) sera précisée au gagnant lors de l'obtention de son lot.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion du déplacement des lauréats ou de leurs accompagnants.

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Dans le cas où le CNES modifierait un des lots mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, la société organisatrice s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

## Article 6: Obtention des lots

Chaque gagnant sera informé au plus tard le 30 mars 2017. Il lui sera alors communiqué les modalités d'obtention de son lot.

Si un gagnant ne peut être informé, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'un mois à compter du 30 mars 2017, la société organisatrice procédera à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au concours.

## Article 7: Promotion du concours

Du seul fait de sa participation au présent concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent concours, dans la limite d'un an à compter de la Date de Clôture du concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

### Article 8 : Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe Milan Presse auquel la société organisatrice appartient.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : Milan Presse, 1 Rond-point du Général Eisenhower 31101 Toulouse Cedex 9.

### Article 10 : Responsabilité de la société organisatrice

La participation au Jeu-concours pouvant être réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés.
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le Jeu-concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du Jeu-concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc... »

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

## Article 11 : Application du Règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu-concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### Article 12 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <a href="http://www.milanpresse.com/cnes">http://www.milanpresse.com/cnes</a> et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Milan Presse / Marketing Editeur Jeu-concours « **Imagine ta vie dans un vaisseau spatial!** » 1 Rond-point du Général Eisenhower 31101 Toulouse Cedex 9.